

FSt

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A
MONSIEUR BERTRAND SCHMIDLIN,
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES ADJOINT**

LE MAIRE DE LA VILLE DE WITTENHEIM

- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment ses articles 28 et 29 ;
- VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU** les articles L 2122-19, L 2122-30, R 2122-8 et R 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Maire de donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature au Directeur Général des Services notamment ;
- VU** l'article L 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que les délégations données par le Maire en application de l'article L 2122-19 subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées ;
- VU** les articles L 412-5 à L 412-7 du Code Général de la Fonction publique ;
- VU** l'arrêté n° 217/2010 du 29 juin 2010 portant nomination de Madame Laurence FAYE en qualité de Directrice Générale des Services de la Commune ;
- VU** l'arrêté n° 280/RH/2025 du 30 juin 2025 portant renouvellement du détachement sur un emploi fonctionnel de Madame Laurence FAYE, Directrice Générale des Services,
- VU** l'arrêté n°215/2012 du 10 mai 2012 portant nomination de Monsieur Bertrand SCHMIDLIN, en qualité de Directeur Général des Services Adjoint,
- VU** l'arrêté n° 664/RH/2022 du 22 septembre 2022 portant renouvellement du détachement sur un emploi fonctionnel de Monsieur Bertrand SCHMIDLIN, Directeur Général des Services Adjoint,
- VU** l'arrêté n° 79/2026 en date du 4 mai 2026, portant délégation de signature à Madame Laurence FAYE, Directrice Générale des Services, et à Monsieur Bertrand SCHMIDLIN, Directeur Général des Services Adjoint,
- VU** la décharge de fonction de Madame Laurence FAYE, Directrice Générale des Services, évoqué lors du Conseil Municipal du 10 juillet 2026 suite au renouvellement de la mandature,
- VU** le Procès-Verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 au cours de laquelle Monsieur Mathieu NICO a été désigné en qualité de Maire ;

CONSIDERANT que dans un souci de bonne administration locale, il est nécessaire d'abroger l'arrêté n° 79/2026 en date du 4 mai 2026 suite à la décharge de fonction de Madame Laurence FAYE, Attaché hors classe, exerçant auparavant les fonctions de Directrice



Générale des Services et à Monsieur Bertrand SCHMIDLIN, Attaché hors classe, exerçant les fonctions de Directeur Général des Services Adjoint en suppléance de Madame Laurence FAYE,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de reprendre un arrêté de délégation de signature à Monsieur Bertrand SCHMIDLIN, Attaché hors classe, exerçant les fonctions de Directeur Général des Services Adjoint,

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté n° 79/2026 en date du 4 mai 2026 portant délégation de signature à Madame Laurence FAYE, Directrice Générale des Services, et en suppléance à Monsieur Bertrand SCHMIDLIN, Directeur Général des Services Adjoint, est abrogé.

ARTICLE 2 : Donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation permanente de signature à Monsieur Bertrand SCHMIDLIN, Directeur Général des Services Adjoint de la Commune de Wittenheim, Attaché hors classe, à l'effet de signer tous documents, courriers, actes, attestations, décisions, relatifs à l'administration courante de la Commune, dont :

- les attestations et certificats administratifs,
- les correspondances techniques élaborées par les Services,
- les courriers relatifs aux Services,
- la certification du caractère exécutoire des actes transmis au représentant de l'État (à l'exception des délibérations).

ARTICLE 3 : Donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation permanente de signature à Monsieur Bertrand SCHMIDLIN, Directeur Général des Services Adjoint de la Commune de Wittenheim, Attaché hors classe, à l'effet de signer tous documents, courriers, actes, arrêtés, décisions, correspondances, relatifs aux Finances, dont :

- les documents comptables (mandats, titres et bordereaux),
- les pièces justificatives,
- les factures ou états permettant de recouvrer les recettes,
- les états justificatifs pour obtenir le versement de recettes,
- les arrêtés de nomination de régisseurs et de sous-régisseurs,
- les états justificatifs de régies,
- les courriers à des tiers de réponses à des relances ou de demandes de renseignements,
- les ordres de service de démarrage et d'arrêt des travaux,
- les bordereaux de titres et les bordereaux émis par la Commune,
- la certification du service fait et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement dans le cadre de la liquidation des dépenses et du bien-fondé du quantum dans le cadre de l'émission des titres de recettes,
- tous les courriers et actes administratifs de gestion courante, ne portant pas de décision.

ARTICLE 4 : Donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation permanente de signature à Monsieur Bertrand SCHMIDLIN, Directeur Général des Services Adjoint de la Commune de Wittenheim, Attaché hors classe, à l'effet de signer tous documents, courriers, actes, arrêtés, décisions, correspondances, contrats, relatifs aux Ressources Humaines, dont :

- les actes relatifs à la publicité des déclarations de création ou de vacance d'emplois,
- des tableaux d'avancement de grade ou des listes d'aptitude,
- les ordres de missions,
- les autorisations diverses de paiement pour la paie,
- les certificats de travail,
- les déclarations d'accident du travail,
- les attestations de France Travail,
- les attestations d'employeur,

- les attestations CAF,
- divers courriers, imprimés relatifs à la gestion administrative du personnel, sauf sanctions disciplinaires,
- les courriers de réponses négatives à des demandes d'emploi, de stage ou de contrat d'apprentissage,
- les ordres de mission ou de formation,
- les documents matérialisant l'accord d'inscription à une formation,
- les inscriptions à des formations,
- les conventions de formation,
- les états de service pour concours,
- les conventions de stage,
- les accusés de réception aux demandes d'emplois,
- les convocations de candidats à des entretiens,
- les ampliations, copies et extraits conformes d'arrêtés et de décisions concernant les matières relevant du personnel.

ARTICLE 5 : Donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation permanente de signature à Monsieur Bertrand SCHMIDLIN, Directeur Général des Services Adjoint de la Commune de Wittenheim, Attaché hors classe, à l'effet de signer tous documents, courriers, actes, arrêtés, décisions, correspondances, contrats relatifs aux pouvoirs de police du Maire, dont :

- les significations d'actes par les huissiers, notamment les décisions de justice, les significations de jugement, les citations des parties devant les tribunaux et les notifications spécifiques d'actes extrajudiciaires,
- les arrêtés interdisant l'accès aux installations sportives, notamment les stades en cas d'intempéries ou de dangers pour les utilisateurs,
- les arrêtés de périls,
- les arrêtés relatifs à la gestion des voies publiques, des travaux et notamment des arrêtés de voirie temporaires.

ARTICLE 6 : Donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation permanente de signature à Monsieur Bertrand SCHMIDLIN, Directeur Général des Services Adjoint de la Commune de Wittenheim, Attaché hors classe, à l'effet de signer tous documents, courriers, actes, arrêtés, décisions, correspondances, contrats, relatifs à la police du Funéraire, dont :

- les permis d'inhumer,
- les autorisations de crémation,
- les autorisations d'exhumation,
- les autorisations de fermeture de cercueil, avec ou sans transport de corps et/ou crémation,
- les autorisations de transport de corps après mise en bière.

ARTICLE 7 : Donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation permanente de signature à Monsieur Bertrand SCHMIDLIN, Directeur Général des Services Adjoint de la Commune de Wittenheim, Attaché hors classe, à l'effet de signer tous documents, courriers, actes, arrêtés, décisions, correspondances, contrats, relatifs au domaine de l'État Civil pour :

- toutes les fonctions que le Maire exerce en tant qu'Officier de l'État-civil, sauf celles prévues à l'article 75 du code civil,
- la légalisation de signature, en l'absence ou en cas d'empêchement du Maire ou des Adjoints au Maire,
- les attestations d'accueil.

ARTICLE 8 : Cette délégation prend effet à compter de la publication ou de l'affichage du présent arrêté pour la durée de la mandature et pour autant qu'elle n'aura pas été rapportée.

ARTICLE 9 : La signature de l'agent délégué par le présent arrêté devra être précédée de la formule indicative « Pour le Maire et par délégation » suivie de la qualité du délégataire ainsi que de ses prénom et nom.

ARTICLE 10 : Le Directeur Général des Services Adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés municipaux et sur le site internet de la Ville. Une ampliation sera transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de MULHOUSE,
- à Monsieur le Procureur de la République,
- à Monsieur le Comptable Public,
- à Madame Laurence FAYE,
- à Monsieur Bertrand SCHMIDLIN,
- au dossier individuel des agents.

Fait à WITTENHEIM, le 18 septembre 2026

LE MAIRE

Mathieu NICO


Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le 23/09/2026 et de sa date de publication sur le site internet de la Ville.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi également par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Notifié le : 23.09.2026

Signature de l'agent : Monsieur Bertrand SCHMIDLIN

